

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROÛT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

20. Stratégie agricole et alimentaire orvaltaise***Madame GAILLOCHET rapporte :***

La production agricole et l'alimentation représentent des enjeux écologiques, sanitaires et économiques majeurs. Ils nécessitent notamment de préserver les terres agricoles locales, de favoriser des paysages et des modes de production durables et diversifiés, respectueux de la biodiversité et de la santé des

agriculteurs et des habitants, de développer des espaces nourriciers urbains, de favoriser le lien entre producteurs et consommateurs, notamment via les circuits courts, mais aussi de veiller plus globalement à l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité.

La ville d'Orvault est située à l'interface entre les zones urbaines et rurales de la métropole et du département. Urbanisée pour un tiers, son profil agricole est un vrai marqueur d'identité pour le territoire. La ville présente environ 1 000 ha d'espaces agricoles, 672 ha d'espaces naturels, 231 ha d'espaces forestiers.

Elle compte 15 exploitations agricoles pour 5 productions différentes, l'élevage bovin à destination de la production laitière étant l'activité principale. Trois d'entre elles sont en agriculture biologique, et si pour la majorité des exploitants les pratiques sont différentes, elles tendent cependant à évoluer vers des pratiques plus soucieuses de l'environnement et respectueuses de l'animal, avec une attention de plus en plus importante apportée au respect de Mesures Agricoles Environnementales notamment.

Le maraîchage, davantage représenté ces dernières années, contribue également à impulser des dynamiques de transition environnementale et d'innovation intéressantes pour le territoire, et d'apporter une différenciation de la production.

La déprise agricole est actuellement faible et la ville bénéficie d'éléments favorables tels que :

- Une structuration territoriale caractérisée par peu de friches et un mitage de propriétaires relativement contenu ;
- Une Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PEAN) et de son plan d'actions, et d'un Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) intégrant des dispositions réglementaires strictes.

Cependant il convient de remarquer que 80% des exploitations seront en mutation d'ici 5 à 10 ans. Ainsi une exploitation cesse son activité en 2021 et certaines exploitations pourraient avoir une échéance à court terme et possiblement sous 2 à 3 ans.

Par ailleurs, Orvault propose une offre de circuits courts locaux riche et diversifiée dans un rayon de 10kms autour de son centre : une trentaine de producteurs de viande, œufs, produits laitiers, légumes, fruits, pain, miel, plusieurs magasins fermiers, 7 marchés, une dizaine de points de retrait de paniers de produits locaux. Sur son seul territoire, Orvault compte 4 AMAP, 3 marchés dont un du soir, et 3 exploitants agricoles en vente directe partielle ou totale.

En 2022, 2 nouveaux acteurs (maraîchage, production florale) devraient enrichir cette offre.

La municipalité souhaite affirmer une stratégie agricole et alimentaire qui réponde à ces enjeux globaux et à ce constat local. Elle s'enrichira des actions développées au titre d'autres politiques publiques municipales en matière sociale, de santé, d'alimentation et d'éducation, ainsi que des actions et orientations portées par la métropole, notamment via son Projet Alimentaire Territorial.

I. LES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE ORVALTAISE

La ville d'Orvault souhaite porter un projet pour son territoire dont les orientations stratégiques sont :

- 1. Développer le caractère nourricier de notre territoire ;**
- 2. Contribuer à la transition de l'agriculture locale vers un modèle durable et responsable ;**
- 3. Favoriser le lien entre producteurs et consommateurs locaux et promouvoir une alimentation de qualité pour tous.**

Ces orientations stratégiques se déclinent en objectifs et actions qui peuvent contribuer à plusieurs d'entre elles.

1. Développer le caractère nourricier de notre territoire :

- Accompagner les transmissions pour maintenir les activités agricoles et favoriser la conversion vers le bio. ;
- Développer et animer des espaces nourriciers dans les quartiers (jardins familiaux et partagés, bacs cultivés, etc.);
- Concilier les activités et les usages des milieux naturels et agricoles.

2. Contribuer à la transition de l'agriculture locale vers un modèle durable et responsable :

- Favoriser l'installation de nouveaux projets agricoles durables, diversifiés et innovants, en particulier sur le foncier agricole municipal ;
- Contribuer au développement et à la structuration de la filière bio locale et régionale en augmentant la part des approvisionnements bio et locaux dans les achats alimentaires municipaux, en particulier dans la restauration scolaire.

3. Favoriser le lien entre producteurs et consommateurs locaux et promouvoir une alimentation de qualité pour tous :

- Favoriser le développement des circuits courts (vente directe, AMAP, marchés, etc.) ;
- Favoriser l'émergence d'initiatives, d'évènements et de lieux pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation durables, en particulier sur un foncier agricole municipal, à destination des élèves et de l'ensemble des habitants.

II. LA MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La mise en œuvre de cette stratégie agricole et alimentaire et sa déclinaison en plan d'actions nécessite de mobiliser les acteurs du territoire, à travers des rencontres régulières et/ou la conduite en commun de divers projets.

Les acteurs identifiés sont :

- Les exploitants agricoles ;

- Les propriétaires fonciers ;
- Les structures professionnelles orvaltaises ;
- Les partenaires experts : Nantes Métropole, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, Gab 44 ;
- Les associations locales engagées sur la culture, l'alimentation, les circuits courts ;
- Les associations d'usagers (randonnée, sport nature) ;
- Les acteurs de l'éducation et de la formation ;
- Les habitants (vente directe, jardins partagés, riverains de parcelle...) ;
- Les acteurs économiques de la restauration et du commerce de bouche ;
- Les représentants d'instances de dialogue citoyen.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les trois orientations stratégiques :
 - Un territoire agricole responsable ;
 - Un territoire agricole nourricier ;
 - Un territoire agricole ouvert sur la ville ;
- **PREND CONNAISSANCE** des étapes clés du processus.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le :
Et par publication le :

Extrait certifié conforme
Orvault, le 14 décembre 2021
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE